



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Coopérative de solidarité du Cégep de Sherbrooke

Lundi 21 septembre 2020,
15h, local 2-28-227 (Bistro)

PROCÈS-VERBAL

Ordre du jour tel qu'adopté

1. Ouverture de l'assemblée
2. Présence et vérification du droit de vote
3. Choix du présidium d'assemblée
4. Procédures d'assemblée
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Proposition du conseil d'administration pour des modifications des statuts et règlements généraux

Membres présents

Voir la liste des présences en annexe.

1. Ouverture de l'assemblée

Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire par Eric Lavoie à 15h00.

2. Présence et vérification du droit de vote

Il y a une vérification à l'effet que soient représentés 2 des 3 catégories de membre, et ce, dans le respect des statuts et règlements généraux. (voir tableau des présences en annexe)

3. Nomination du présidium d'assemblée

Il est proposé que Eric Lavoie agisse à titre de président d'assemblée.

Proposé par Pascale-Maude Gosselin
Appuyé par Mario Dubois

Adopté à l'unanimité

Il est proposé que Sabrina Bossé agisse à titre de secrétaire de l'assemblée.

Proposé par Eric Lavoie
Appuyé par Mathilde Spick-Saucier

Adopté à l'unanimité

4. Procédures d'assemblée

Eric Lavoie mentionne que le délai de 15 jours a été respecté entre l'annonce et la tenue de l'assemblée générale extraordinaire. Il rappelle qu'une modification aux règlements généraux doit se faire au 2/3 des membres présents.

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour :

Proposé par Sabrina Goulet-Rouleau
Appuyé par Josée Lange

Adopté à l'unanimité

6. Proposition du conseil d'administration pour des modifications des statuts et règlements généraux

Considérant que la pratique de la coopérative depuis sa création en 2003 est de ne plus octroyer de ristournes ni d'intérêts sur les parts privilégiées à ses membres;

Considérant la mention dans nos états des résultats financiers vérifiés depuis le 31 mai 2014 que la coopérative, par ses statuts, ne peut octroyer de ristournes;

Considérant notre désir de confirmer notre pratique dans nos statuts et règlements afin que la coopérative soit reconnue aux yeux de la loi fiscale comme un organisme à but non lucratif (OBNL);

Il est proposé de nommer monsieur Eric Lavoie comme administrateur désigné afin de procéder à la requête auprès du Ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec;

Il est proposé d'officialiser les pratiques de la coopérative en statuant que la Coopérative de solidarité du Cégep de Sherbrooke n'attribuera aucune ristourne et ne versera aucun intérêt sur les parts privilégiées émises aux membres.

Proposé par Mathilde Spick-Saucier
Appuyé par Sabrina Goulet-Rouleau

La proposition est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant écoulé, Eric Lavoie constate la levée de l'assemblée à 15h08.

Procès-verbal signé à Sherbrooke le ____^e jour de _____.

Eric Lavoie, président

Sabrina Bossé, secrétaire

Liste des membres présents

Prénom et nom	Catégorie de membres
Pascale-Maude Gosselin	Membre travailleur
Mario Dubois	Membre utilisateur individuel non-étudiant
Sabrina Goulet-Rouleau	Membre travailleur
Mathilde Spick-Saucier	Membre travailleur étudiant
Eric Lavoie	Membre utilisateur non-étudiant
Sabrina Bossé	Membre travailleur
Josée Lange	Membre utilisateur non-étudiant